



Supplément Corona dans l'entretien du textile

Dans la CCT du 1er juillet 2020, il avait été convenu d'augmenter le chèque-repas attribué dans le secteur de l'entretien du textile pendant la période du 13 mars jusqu'au 30 avril 2020 de 2,55 euros par jour presté. Mais ensuite, un problème avait surgi pour le paiement de cette augmentation au niveau de la réglementation ONSS.

Pour cette raison, les partenaires sociaux ont décidé de conclure une nouvelle CCT en commission paritaire du 14 octobre 2020.

Cette CCT prévoit que les ouvriers qui sont restés au travail pendant la période du 13 mars au 30 avril 2020, se verront attribuer un chèque consommation de 2,55 euros par jour presté.

Si un arrondi à l'euro est requis pour l'émission d'un chèque, le montant attribué sera arrondi comme suit: moins de 0,5 à l'euro inférieur et à partir de 0,5 à l'euro supérieur.

Seuls les jours prestés pour lesquels l'augmentation du chèque-repas n'a pas été payée, donnent droit à un chèque consommation.